

Changer ensemble les conditions-cadres

Stratégie du travail de plaidoyer d'Action de Carême 2025-2028

1 Introduction

Le travail d'Action de Carême en matière de politique de développement est planifié et mis en œuvre dans le cadre de trois programmes internationaux : justice alimentaire, justice minière et justice climatique. Dans le cadre de ces programmes, des organisations partenaires du Sud et du Nord travaillent ensemble pour influencer des processus politiques, revendiquer les droits fondamentaux et ainsi progresser vers une société plus juste et durable. Le travail de politique de développement part des besoins et des aspirations des organisations partenaires du Sud et des populations concernées. Il est mené en partenariat et vise toujours, en fin de compte, à faire respecter le droit à l'alimentation.

2 Compréhension du plaidoyer chez Action de Carême

Pour Action de Carême, le terme « plaidoyer » est un terme générique qui désigne le travail programmatique en matière de politique de développement, les campagnes et les activités de lobbying. Les campagnes comprennent les activités de relations publiques, d'information et de mobilisation, tandis que le lobbying consiste à influencer directement les décideuses et décideurs en faveur des objectifs de la politique de développement. Les activités de campagne et de lobbying d'Action de Carême sont déterminées en fonction des besoins du travail de politique de développement.

3 Caractéristiques du travail de plaidoyer d'Action de Carême

3.1 Du local au global

Toutes les organisations partenaires des programmes internationaux sont ancrées localement et intègrent les expériences et les préoccupations de la population dans le travail de plaidoyer national, régional et international. Le lien cohérent entre l'engagement local et global garantit que le travail de plaidoyer est pertinent pour l'amélioration de la situation des personnes au nom desquelles il est mené.

Les expériences acquises par Action de Carême et ses organisations partenaires au niveau international, les succès, les échecs et leurs évaluations sont répercutés au niveau national et local et servent à repenser les stratégies et les activités et à les réorienter si nécessaire.

3.2 Groupes cibles du travail de plaidoyer

Les groupes cibles du travail de plaidoyer d'Action de Carême sont, selon les besoins, des leaders d'opinion, des responsables politiques, administratifs et économiques, des réseaux de partenaires et des personnes intéressées par la politique de développement et le changement systémique, ainsi que le grand public.

3.3 Travail de politique de développement au niveau international

Le travail international de plaidoyer est planifié et mené conjointement par Action de Carême, les organisations partenaires du Sud et d'autres organisations partenaires du Nord. Les lieux d'intervention sont des institutions régionales, telles que l'Union africaine, ou des organisations internationales telles que l'ONU à Genève, la FAO à Rome ou la CCNUCC (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques). En raison des multiples références aux droits humains dans les programmes internationaux, la Genève internationale joue un rôle particulier en tant que lieu d'intervention.

3.4 Travail en matière de politique de développement en Suisse

Action de Carême mène en Suisse un travail de politique de développement qui correspond aux orientations thématiques et aux objectifs des programmes internationaux. Seules les affaires politiques qui ont un lien avec le Sud et la situation des populations locales sont prises en compte.

4 Orientation thématique et géographique de la stratégie de plaidoyer

4.1 Thèmes et objectifs des programmes internationaux

« Éliminer la faim ensemble » est l'objectif principal du travail de plaidoyer d'Action de Carême dans l'ensemble des trois programmes internationaux. Action de Carême et ses organisations partenaires travaillent dans tous les programmes de manière coordonnée, ciblée et sur le long terme. Nous demandons des règles contraignantes pour une économie respectueuse de l'humain et de l'environnement, dans le but d'améliorer les conditions-cadres nationales et internationales pour la mise en œuvre du droit à l'alimentation.

4.1.1 Justice alimentaire

Le programme international « Justice alimentaire » se concentre sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans (UNDROP). Il s'agit d'une déclaration de l'ONU qui définit de manière exhaustive les droits des petits agriculteurs et des travailleuses agricoles. Une sécurité alimentaire assurée ainsi que le droit à une alimentation adéquate et à la souveraineté alimentaire y occupent une place centrale. Le programme collabore avec des organisations partenaires en Afrique du Sud, au Guatemala et au Népal.

Objectif : la mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysans a renforcé la mise en place de systèmes alimentaires socialement équitables et écologiquement durables, ancrés dans les communautés locales, et a ainsi promu le droit à l'alimentation.

4.1.2 Justice minière

Le programme « Justice minière » se concentre sur les minerais dits « de transition ». La demande pour ces matières premières (par exemple le cobalt, le lithium, le cuivre), en particulier pour la production de batteries, connaît une croissance exponentielle. Dans le cadre de ce programme, Action de Carême collabore avec des organisations partenaires en Afrique du Sud et en République Démocratique du Congo. Ces dernières soutiennent les communautés touchées par l'exploitation des minerais de transition et qui, en raison des activités minières, ont un accès limité à une alimentation saine et suffisante. Le processus international dans le cadre duquel le travail de plaidoyer est principalement mené est l'élaboration d'une convention sur l'économie et les droits humains à l'ONU à Genève (Traité Contraignant de l'ONU).

Objectif : au niveau national, régional et international, des obligations de diligence et une responsabilité civile pour les entreprises transnationales sont adoptées et mises en œuvre afin de soutenir la protection des droits des communautés touchées par l'exploitation minière. De cette manière, le programme international « Justice minière » a contribué au droit à l'alimentation et aux droits humains.

4.1.3 Justice climatique

Dans le domaine de la justice climatique, l'accent est mis sur une mise en œuvre ambitieuse et socialement équitable de l'accord de Paris sur le climat par les États signataires. Parce que le changement climatique menace le droit à l'alimentation dans de nombreux pays du Sud, les efforts que nous déployons pour réduire les émissions contribuent à diminuer cette menace systémique. Le processus politique international y relatif, qui est influencé par divers facteurs, est la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) avec la Conférence mondiale annuelle sur le climat (COP). Nos organisations partenaires sont situées en Colombie, au Brésil, au Kenya et aux Philippines.

Objectif : le Programme international pour la justice climatique a contribué à la mise en place de mesures climatiques ambitieuses et socialement équitables visant à maintenir la température moyenne mondiale dans les limites fixées par l'Accord de Paris. Cela a créé des conditions plus favorables à la réalisation du droit à l'alimentation.

4.2 Thèmes transversaux

L'égalité des genres est un objectif transversal pour l'ensemble de l'organisation. Action de Carême travaille également selon une approche fondée sur les droits humains et promeut la sécurité et la sensibilité aux conflits dans le cadre de ses programmes. La prévention et l'intervention en cas d'abus de pouvoir sont abordées de manière systématique.

5 Mise en œuvre du travail de plaidoyer

Le travail de plaidoyer mené ou soutenu par Action de Carême s'inscrit en grande partie dans le cadre d'alliances et de réseaux. Action de Carême encourage également le développement de réseaux et d'alliances entre les organisations partenaires du Sud, qui servent à la mobilisation et à la meilleure réalisation des objectifs politiques.

5.1 Campagnes et lobbying

Le travail d'Action de Carême en matière de politique de développement est complété par différentes mesures de campagne, allant des discussions thématiques de fond à des campagnes de sensibilisation et de mobilisation, en passant par une communication publique diversifiée. Le lobbying vise à inciter les personnes et les groupes cibles à se pencher sur les thèmes abordés par Action de Carême, à les intégrer dans leurs réflexions, à orienter leurs déclarations et leurs actions en conséquence et à s'engager en faveur de réglementations appropriées et de leur mise en œuvre.

Grâce à ces mesures, les préoccupations politiques d'Action de Carême sont prises en compte et acceptées par les groupes cibles et les réseaux de partenaires, dans le but qu'ils s'engagent avec Action de Carême pour leur mise en œuvre.